

DEPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DE RADON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE

Extrait du registre des **DELIBERATIONS** du Conseil de Communauté

SEANCE DU 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à 19H00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêle sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents : C.de BALORRE - A.BELLOCHE - D.BOURBAN- F.BRESSON - R.COLLETTE - R.DENIS - S.FOSSEY - R.HERBRETEAU - A.PERRAULT - R.RILLET - V.MARQUES- B.LECONTE- - M.FLERCHINGER - C.NOLLET- D.VALLET- M.BRACKE - T.BAUCHERON -B.METAYER -F.RATTIER -B.LIBERT - JM.VALLET - D.MAUX -R ADAMIEC – M.F. DESVERGNES - P.LAWSON- F.BERRIER - C.DESMORTIER – M.BELLOCHE - F.MICHEL -B.DETROUSSEL - E.LIGER - P.ROUILLARD - M.SALMON – C.DUPOUIS - A.COTREL - P.CAPRON -E.GOUELLO - G.POTTIER - C.BOHAÏN

Absents excusés : G.de la FERTE - J.BRULARD - J.GERMOND - H.LEVESQUE

Absents représentés : C. PETITEAU donne pouvoir à M. BRACKE

Monsieur ADAMIEC Romuald est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 39 Votants : 40 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération n° 2019-0326-0-1a
Mise en place du projet WiFi4EU sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe et délégation des communes pour la maîtrise d'ouvrage de cette opération

- Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe,

Mr le Président précise aux membres du Conseil de Communauté les modalités concernant la mise en place du projet WiFi4EU sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe ; les communes souhaitent que la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe prenne la maîtrise de cette opération y compris pour les projets communaux.

Mr le Président présente au Conseil les différents projets :

- Sur la commune de Coulonges sur Sarthe : espace de la base de loisirs (projet intercommunal) et camping (projet intercommunal) et Place de la Mairie (projet communal)
- Sur la commune du Mêle sur Sarthe : espace pôle associatif (projet intercommunal),
- Sur la commune de Sainte Scolasse sur Sarthe : Place de la Mairie, aire de camping-car et place de l'église (projets communaux) et point de connexion intérieur pour la Résidence EPAHD « Les Périnettes » (projet communal)
- Sur la commune de Saint Léger sur Sarthe : Place de la Mairie (projet communal)
- Sur la commune de Courtomer : Place Albert Roger et Aire de loisirs intergénérationnelle (projets communaux).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- VALIDE la proposition de candidature de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe pour les projets intercommunaux et communaux selon la présentation ci-dessus

- PRECISE que les charges de fonctionnement et de maintenance (3 années) seront à la charge de chaque collectivité même si la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe candidate pour le compte de l'ensemble des communes.

Délibération n°2019-0326-0-2a :
Nouvelle présentation des statuts de la CDC de la Vallée de la Haute

- Vu l'article 5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par LOI n°2018-957 du 7 novembre 2018 - art. 1

I. – La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

4° Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

II. – La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

1° Politique du logement et du cadre de vie ;

2° Création, aménagement et entretien de la voirie ;

3° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

4° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 ;

5° Eau potable ;

III.- La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, les compétences suivantes :

1° Transport en commun à la demande sur son territoire ;

2° Contingent incendie

3° Fourrière

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements touristiques, de loisirs, sanitaires et sociaux ;

5° Environnement : la CdC mène les études et actions de développement en matière de développement éolien ;

IV. – La définition des compétences transférées au sein de chacun des groupes est fixée par la majorité qualifiée requise pour la création de la communauté.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VALIDE le libellé des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe tel que défini ci-dessus.

**Délibération n°2019-0326-1-1a :
Autorisation donnée au Président de signer une convention avec ALTHEA pour la
Maison des Apprentis (FJT de Courtomer)**

M. le Président donne lecture aux membres du Conseil de Communauté de la proposition de convention.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

**Délibération n°201903262-1A :
Vote du Compte Administratif 2018 BP CDC VHS 600 00**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de POUILEN Thierry, receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés

1 332 738,76

. dépenses de l'exercice

4 175 112,81

. recettes de l'exercice	5 311 549,71
. résultat de l'exercice	1 136 436,90
. résultat de clôture 2018	2 469 175,66

Section d'investissement

. résultat de clôture 2017	-199 196,00
. dépenses de l'exercice	1 214 161,10
. recettes de l'exercice	800 572,02
. résultat de l'exercice	-413 589,08
. résultat de clôture 2018	-612 785,08

Restes à réaliser

. Solde	0.00
---------	------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<p>Délibération n°201903262-1AA : Approbation du Compte de gestion 2018 BP CDC VHS 600 00</p>
--

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par POULEN Thierry, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

<p>Délibération n°201903262-1AAA Affectation du résultat -Exercice 2018 Bp CDC VHS 600 00</p>
--

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. un résultat de clôture de l'exercice 2017	1 332 738,76
. un résultat postif pour l'exercice 2018	1 136 436,90
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2018	2 469 175,66

En section d'investissement

. un résultat de clôture de l'exercice 2018	-612 785,08
. un solde des restes à réaliser	2018 0,00
. soit un besoin de financement de	612 785,08

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2019

. au compte 1068 (recettes)	612 785,08
-----------------------------	------------

En section de fonctionnement de l'exercice 2019

. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	1 856 390,58
---	--------------

Délibération n°2019-0326-2-2DM : Décision Modificative n°3/2019
Bp 2019 CDC VHS 600 00 Vote DM3

Vu le budget primitif 2019 adopté le 18/12/2018

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le conseil communautaire, après en avoir délibéré.

AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°3 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	040	1391	-73 396.61€	
Investissement	040	13931	57 639.00€	
Investissement	040	13932	16 000.00€	
Investissement	040	2804132		11 107.43€
Investissement	040	28041411		3 920.37€
Investissement	040	28088		1 172.08€
Investissement	040	28138		4 923.60€
Investissement	040	28181		75 542.18€
Investissement	040	28182		67 534.03€
Investissement	040	28183		14 593.37€
Investissement	040	28184		12 051.22€
Investissement	040	28188		-228 352.44€
Investissement	021	021		1 026 054.83€
Fonctionnement	042	777		242.39€
Fonctionnement	011	60612	18 000.00€	
Fonctionnement	011	60621	1 500.00€	
Fonctionnement	011	60622	1 505.00€	
Fonctionnement	011	60623	8 000.00€	
Fonctionnement	011	60632	2 000.00€	
Fonctionnement	011	611	76 500.00€	
Fonctionnement	011	615221	5 000.00€	
Fonctionnement	011	61551	10 000.00€	
Fonctionnement	011	6184	4 000.00€	
Fonctionnement	011	6226	8 000.00€	
Fonctionnement	011	6261	1 000.00€	
Fonctionnement	012	6217	7 000.00€	
Fonctionnement	012	6455	3 000.00€	
Fonctionnement	022	022	288 000.00€	
Fonctionnement	023	023	1 026 054.83€	
Fonctionnement	042	6811	-37 507.86€	
Fonctionnement	65	6574	500.00€	
Fonctionnement	67	67441	-16 039.60€	
Fonctionnement	67	678	318 186.13€	

Fonctionnement	002	002		1 856 390.38€
Fonctionnement	73	73111		81 832.00€
Fonctionnement	73	73112		-958.01€
Fonctionnement	73	73114		158.00€
Fonctionnement	73	73223		-1 339.00
Fonctionnement	73	7346		41 540.00€
Fonctionnement	74	7473		45 000.00€
Fonctionnement	74	74833		6 416.00€
Fonctionnement	74	74834		-10 686.00€
Fonctionnement	74	74835		-26 248.00€
Fonctionnement	75	7588		30 000.00
Investissement	001	001	612 785.08€	
Investissement	020	020	26 249.06€	
Investissement	0049	2184-0049	25 000.00€	
Investissement	0049	2313-0049	4 489.20€	
Investissement	1000001	2031-1000001	944 627.85€	
Investissement	1000001	2182-1000001	13 074.47€	
Investissement	1000003	2182-1000003	-10 000.00€	
Investissement	1000004	2188-1000004	1 000.00€	
Investissement	1000007	2188-1000004	9 000.00€	
Investissement	10	10222		4 151.00€
Investissement	10	1068		612 785.08€
Fonctionnement	68	6815	318 966.26€	
Investissement	0046	1641-0046		20 985.00€
Fonctionnement	74	74124		-5 444.00€
Fonctionnement	74	74126		-1 700.00€
Fonctionnement	73	73113		28 461.00€

Délibération n°201903262-3B
Vote du compte administratif 2018 budget EAU 601 00 CDC VHS

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de POULEN Thierry, Receveur municipal le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	
résultats reportés	0.00
dépenses de l'exercice	77 122.40
recettes de l'exercice	192 554,53
résultat de l'exercice	115 432.13
résultat de clôture 2018	115 4321.3

Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	0.00
dépenses de l'exercice	67 173.97
recettes de l'exercice	123 018,31
résultat de l'exercice	55 844,34
résultat de clôture 2018	55 844.34

Restes à réaliser
. Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3C Vote du compte administratif 2018 Assainissement 603 00
--

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN.

1°-> Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	
résultats reportés	36 837.00
dépenses de l'exercice	310 140,43
recettes de l'exercice	471 217.67
résultat de l'exercice	161 077.24
résultat de clôture2018	197 914.24

Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	-132 490,16
dépenses de l'exercice	261 253.29
recettes de l'exercice	253 946.44
résultat de l'exercice	-7 306.85
résultat de clôture2018	-139 7970.1

Restes à réaliser

. Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n°201903262-3D Vote du compte administratif 2018 SPANC 603 00

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	
résultats reportés	4 523.06
dépenses de l'exercice	97 9947.3
recettes de l'exercice	76 652.44
résultat de l'exercice	-21 342. 29
résultat de clôture 2018	-16 819.23
Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	20 000.00
dépenses de l'exercice	0.00
recettes de l'exercice	0.00
résultat de l'exercice	0,00
résultat de clôture 2018	20 000.00

Restes à réaliser

. Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°201903262-3E
Vote du compte administratif 2018 budget OM CDC VHS

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation	
résultats reportés	148 298,09
dépenses de l'exercice	588 589,27
recettes de l'exercice	596 475,04
résultat de l'exercice	7 885,77
résultat de clôture 2018	156 183,86
Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	78 277,59
dépenses de l'exercice	31 594,50
recettes de l'exercice	15 821,67
résultat de l'exercice	-15 772,83
résultat de clôture 2018	62 504,76
Restes à réaliser	
. Solde	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3F
Vote du compte administratif 2018 Maison Apprentis 605 00

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation	
résultats reportés	11050.73
dépenses de l'exercice	18207.22
recettes de l'exercice	21266.44

résultat de l'exercice	3059.22
résultat de clôture 2018	14109.95

Section d'investissement

résultat de clôture 2017	-4107.34
dépenses de l'exercice	13392.30
recettes de l'exercice	17956.34
résultat de l'exercice	4564.04
résultat de clôture 2018	452.70

Restes à réaliser

. Solde	0.00
---------	------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<p>Délibération n°201903262-3G Vote du compte administratif 2018 Résidence des Charmilles 607 00</p>

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de POULEN Thierry. Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

résultats reportés	-4 223.80
dépenses de l'exercice	0.00
recettes de l'exercice	0.00
résultat de l'exercice	0.00
résultat de clôture 2018	-4 223.80

Section d'investissement

résultat de clôture 2017	-80822.32
dépenses de l'exercice	0.00
recettes de l'exercice	0.00
résultat de l'exercice	0,00
résultat de clôture 2018	-80822.32

Restes à réaliser

Solde	0.00
-------	------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3H Vote du compte administratif 2018 ZA II Saint Julien sur Sarthe 610 00

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation	
résultats reportés	0.00
dépenses de l'exercice	501 755.34
recettes de l'exercice	489 351.26
résultat de l'exercice	-12 404.08
résultat de clôture 2018	-12 404.08
Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	-488 051.26
dépenses de l'exercice	422 101.13
recettes de l'exercice	488 051.26
résultat de l'exercice	65 950.13
résultat de clôture 2018	-422 101.13

Restes à réaliser
. Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3I Vote du compte administratif 2018 Atelier Guilmau n° 612 00
--

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation	
résultats reportés	-331.62
dépenses de l'exercice	21 464.80
recettes de l'exercice	448 696.61
résultat de l'exercice	427 231.81
résultat de clôture 2018	426 900.19

Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	-11 830.38
dépenses de l'exercice	441 103.70
recettes de l'exercice	19 800.00
résultat de l'exercice	-421 303.70
résultat de clôture 2018	-433 134.08

Restes à réaliser	
. Solde	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<p style="text-align: center;">Délibération n°201903262-3J Vote du compte administratif 2018 Atelier relais STRAT 61 n° 613 00 VISEE</p>
--

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation	
résultats reportés	0.00
dépenses de l'exercice	2 947.11
recettes de l'exercice	28 084.20
résultat de l'exercice	25 137.09
résultat de clôture 2018	25 137.09

Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	-130 439.04
dépenses de l'exercice	28 501.09
recettes de l'exercice	23 849.44

résultat de l'exercice	-4 651.65
résultat de clôture 2018	-135 090.69

Restes à réaliser

. Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice.au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<p>Délibération n°201903262-3K Vote du compte administratif 2018 Atelier TITECAT 615 00 VISEE</p>
--

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation

résultats reportés	0.00
dépenses de l'exercice	309.18
recettes de l'exercice	7 640.00
résultat de l'exercice	7 330.82
résultat de clôture 2018	7 330.82

Section d'investissement

résultat de clôture 2017	-13 151.93
dépenses de l'exercice	5 800.66
recettes de l'exercice	7 068.75
résultat de l'exercice	1 268.09
résultat de clôture 2018	-11 883.84

Restes à réaliser

. Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice.au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3L
Vote du compte administratif 2018 ZA les Sainfoins 616 00

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation	
résultats reportés	-2 981.73
dépenses de l'exercice	0.00
recettes de l'exercice	0.00
résultat de l'exercice	0.00
résultat de clôture 2018	-2 981.73
Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	1982.00
dépenses de l'exercice	0.00
recettes de l'exercice	0.00
résultat de l'exercice	0.00
résultat de clôture 2018	2 982.00
Restes à réaliser	
. Solde	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3M
Vote du compte administratif 2018 ZA des pierres 618 00

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de POULEN Thierry, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de BOURBAN Didier ,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

résultats reportés	0.00
dépenses de l'exercice	0.00

recettes de l'exercice	0.00
résultat de l'exercice	0.00
résultat de clôture 2018	0.00

Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	0.00
dépenses de l'exercice	0.00
recettes de l'exercice	0.00
résultat de l'exercice	0.00
résultat de clôture 2018	0.00

Restes à réaliser	
Solde	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci -dessus.

<p>Délibération n°201903262-3N Vote du compte administratif 2018 Lotissement Barville 620 00</p>

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation	
résultats reportés	0.00
dépenses de l'exercice	708.89
recettes de l'exercice	708.89
résultat de l'exercice	0.00
résultat de clôture 2018	0.00

Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	-81 760.69
dépenses de l'exercice	0.00
recettes de l'exercice	470.89
résultat de l'exercice	470.89
résultat de clôture 2018	-81 289.80

Restes à réaliser	
. Solde	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice.au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3O Vote du compte administratif 2018 Lotissement de la Foulonnerie II n° 621 00

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation	
résultats reportés	0.00
dépenses de l'exercice	0.00
recettes de l'exercice	0.00
résultat de l'exercice	0.00
résultat de clôture 2018	0.00

Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	0.00
dépenses de l'exercice	0.00
recettes de l'exercice	0.00
résultat de l'exercice	0.00
résultat de clôture 2018	0.00

Restes à réaliser	
. Solde	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice.au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3P Vote du compte administratif 2018 Lotissement le Parc Collet 622 00
--

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation	
résultats reportés	0.00
dépenses de l'exercice	0.00
recettes de l'exercice	0.00
résultat de l'exercice	0.00
résultat de clôture 2018	0.00

Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	-93 441.16
dépenses de l'exercice	0.00
recettes de l'exercice	0.00
résultat de l'exercice	0.00
résultat de clôture 2018	-93 441.16

Restes à réaliser	
. Solde	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3Q Vote du compte administratif 2018 Lotissement Sainte Scolasse 623 00

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation	
résultats reportés	0.00
dépenses de l'exercice	81 755.79
recettes de l'exercice	81 755.79
résultat de l'exercice	0.00
résultat de clôture 2018	0.00

Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	-81 597.79
dépenses de l'exercice	81 755.79
recettes de l'exercice	81 597.79

résultat de l'exercice	-158.00
résultat de clôture 2018	-81 755.79

Restes à réaliser

. Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice.au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3R
Vote du compte administratif 2018 Lotissement Marchemaisons 624 00

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation

résultats reportés	
dépenses de l'exercice	0.00
recettes de l'exercice	358 126.22
résultat de l'exercice	358 126.22
résultat de clôture 2018	0.00

Section d'investissement

résultat de clôture 2017	-357 639,84
dépenses de l'exercice	323 603.30
recettes de l'exercice	357 639.84
résultat de l'exercice	34 036.54
résultat de clôture 2018	-323 603,30

Restes à réaliser

. Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice.au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3S
Vote du compte administratif 2018 Lotissement Saint Leger 625 00

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation	
résultats reportés	0.00
dépenses de l'exercice	314 298.97
recettes de l'exercice	314 298.97
résultat de l'exercice	0.00
résultat de clôture 2018	0.00
Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	-314 234.97
dépenses de l'exercice	314 298.97
recettes de l'exercice	314 234.97
résultat de l'exercice	-64.00
résultat de clôture 2018	-314.298.97
Restes à réaliser	
. Solde	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3T
Vote du compte administratif 2018 Lotissement La Grillère 626 00

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation	
résultats reportés	0,00
dépenses de l'exercice	0,00
recettes de l'exercice	0,00

résultat de l'exercice	0,00
résultat de clôture 2018	0,00

Section d'investissement

résultat de clôture 2017	0,00
dépenses de l'exercice	0,00
recettes de l'exercice	0,00
résultat de l'exercice	0,00
résultat de clôture 2018	0,00

Restes à réaliser

. Solde	0.00
---------	------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<p>Délibération n°201903262-3U Vote du compte administratif 2018 Lotissement Coulonges 628 00</p>
--

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation

résultats reportés	-11 830.07
dépenses de l'exercice	80.82
recettes de l'exercice	11 910.89
résultat de l'exercice	11 830.07
résultat de clôture 2018	0,00

Section d'investissement

résultat de clôture 2017	0,00
dépenses de l'exercice	0,00
recettes de l'exercice	0,00
résultat de l'exercice	0,00
résultat de clôture 2018	0,00

Restes à réaliser

. Solde	0.00
---------	------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice.au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3V Vote du compte administratif 2018 Lotissement Les Grouas 629 00
--

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation	
résultats reportés	0,00
dépenses de l'exercice	55 278.34
recettes de l'exercice	55 278.34
résultat de l'exercice	0.00
résultat de clôture 2018	0.00
Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	-15 559.64
dépenses de l'exercice	54 529.33
recettes de l'exercice	54 529.33
résultat de l'exercice	0.00
résultat de clôture 2018	-15 559.64

Restes à réaliser	
. Solde	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice.au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3W Vote du compte administratif 2018 Local industriel I Sainte Scolasse 630 00
--

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation	
résultats reportés	0,00
dépenses de l'exercice	0,00
recettes de l'exercice	0,00
résultat de l'exercice	0,00
résultat de clôture 2018	0,00
Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	0,00
dépenses de l'exercice	0,00
recettes de l'exercice	0,00
résultat de l'exercice	0,00
résultat de clôture 2018	0,00
Restes à réaliser	
. Solde	0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3X Vote du compte administratif 2018 Local Industriel II Sainte Scolasse 631 00

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section d'exploitation	
résultats reportés	0,00
dépenses de l'exercice	0,00
recettes de l'exercice	0,00
résultat de l'exercice	0,00
résultat de clôture 2018	0,00
Section d'investissement	
résultat de clôture 2017	0,00

dépenses de l'exercice	0,00
recettes de l'exercice	0,00
résultat de l'exercice	0,00
résultat de clôture 2018	0,00

Restes à réaliser

. Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°201903262-3BB
Approbation du compte de gestion 2018 budget EAU 601 00 CDC VHS

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par POULEN Thierry, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur

Approuve le Compte de gestion dressé par POULEN Thierry, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3CC
Approbation du compte de gestion 2018 Assainissement 603 00

Le conseil communautaire après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3DD
Approbation du compte de gestion 2018 SPANC 603 00

Le conseil communautaire après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3EE
Approbation du compte de gestion 2018 budget OM CDC VHS

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3FF
Approbation du compte de gestion 2018 Maison Apprentis 605 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3GG
Approbation du compte de gestion 2018 Résidence des Charmilles 607 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3HH
Approbation du compte de gestion 2018 ZA II Saint Julien sur Sarthe 610 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3II
Approbation du compte de gestion 2018 Atelier Guilmau n° 612 00

Le conseil communautaire après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par POULEN Thierry, receveur municipal en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par POULEN Thierry. Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3JJ
Approbation du compte de gestion 2018 Atelier relais STRAT 61 n° 613 00 VISEE

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3KK
Approbation du compte de gestion 2018 Atelier TITECAT 615 00 VISEE

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3LL
Approbation du compte de gestion 2018 ZA les Sainfoins 616 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3MM
Approbation du compte de gestion 2018 ZA des pierres 618 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3NN
Approbation du compte de gestion 2018 Lotissement Barville 620 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3OO
Approbation du compte de gestion 2018 Lotissement de la Foulonnerie II n° 621 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3PP
Approbation du compte de gestion 2018 Lotissement le Parc Collet 622 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3QQ
Approbation du compte de gestion 2018 Lotissement Sainte Scolasse 623 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3RR
Approbation du compte de gestion 2018 Lotissement Marchemaisons 624 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3SS
Approbation du compte de gestion 2018 Lotissement Saint Leger 625 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3TT
Approbation du compte de gestion 2018 Lotissement La Grillère 626 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3UU
Approbation du compte de gestion 2018 Lotissement Coulonges 628 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3VV
Approbation du compte de gestion 2018 Lotissement Les Grouas 629 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3WW
Approbation du compte de gestion 2018 Local industriel I Sainte Scolasse 630 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3XX
Approbation du compte de gestion 2018 Local Industriel II Sainte Scolasse 631 00

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Délibération n°201903262-3BBB
Affectation du résultat d'exercice 2018 budget EAU 601 00 CDC VHS

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation

. un résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00
. un résultat positif pour l'exercice 2018	115 432.13
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2018	115 432.13

En section d'investissement	
. un résultat de clôture de l'exercice 2018	55 844.34
. un solde des restes à réaliser 2018	0,00
. soit un besoin de financement de	0,00

Décide d'affecter ce résultat comme suit

En section d'investissement de l'exercice 2019	
. au compte 1068 (recettes)	0.00
En section d'exploitation de l'exercice 2019	
. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	115 432.13

<p>Délibération n°201903262-3CCC Affectation du résultat d'exercice 2018 Assainissement 603 00</p>

Le conseil communautaire constatant que le Compte Administratif présente

En section d'exploitation :

. un résultat de clôture de l'exercice 2017	36 837.00
. un résultat positif pour l'exercice 2018	161 077.24
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2018	197 914.24

En section d'investissement	-139 797.01
un résultat de clôture de l'exercice 2018	0.00
. un solde des restes à réaliser 2018	139 797.01
. soit un besoin de financement de	

Décide d'affecter ce résultat comme suit

En section d'investissement de l'exercice 2019	
. au compte 1068 (recettes)	139 797,01
En section d'exploitation de l'exercice 2019	
. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	58 117.23

Délibération n°201903262-3DDD
Affectation du résultat d'exercice 2018 SPANC 603 00

Le conseil communautaire constatant que le Compte Administratif présente

En section d'exploitation	
. un résultat de clôture de l'exercice 2017	4 523,06
. un résultat négatif pour l'exercice 2018	-21 342,29
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2018	-16 819,23
En section d'investissement	
. un résultat de clôture de l'exercice 2018	20 000,00
. un solde des restes à réaliser 2018	0,00
. soit un besoin de financement de	0,00
Décide d'affecter ce résultat comme suit	
En section d'investissement de l'exercice 2019	
. au compte 1068 (recettes)	0,00
En section d'exploitation de l'exercice 2019	
. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	-16 819,23

Délibération n°201903262-3EEE
Affectation du résultat d'exercice 2018 budget OM CDC VHS

le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente

En section d'exploitation	
. un résultat de clôture de l'exercice 2017	148 298,09
. un résultat positif pour l'exercice 2018	7 885,77
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2018	156 183,86
En section d'investissement	
. un résultat de clôture de l'exercice 2018	62 504,76
. un solde des restes à réaliser 2018	0,00
. soit un besoin de financement de	0,00
Décide d'affecter ce résultat comme suit	
En section d'investissement de l'exercice 2019	
. au compte 1068 (recettes)	0,00
En section d'exploitation de l'exercice 2019	
. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	156 183,86

Délibération n°201903262-3FFF Affectation du résultat d'exercice 2018 Maison Apprentis 605 00
--

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation

. un résultat de clôture de l'exercice 2017	11 050.73
. un résultat positif pour l'exercice 2018	3 059.22
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2018	14 109.95

En section d'investissement

. un résultat de clôture de l'exercice 2018	456,70
. un solde des restes à réaliser 2018	0.00
. soit un besoin de financement de	0.00

Décide d'affecter ce résultat comme suit

En section d'investissement de l'exercice 2019

. au compte 1068 (recettes)	0,00
-----------------------------	------

En section d'exploitation de l'exercice 2019

. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	14 109.95
---	-----------

Délibération n°201903262-3III Affectation du résultat d'exercice 2018 Atelier Guilmau n° 612 00
--

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation

. un résultat de clôture de l'exercice 2017	-331.62
. un résultat positif pour l'exercice 2018	427 231.81
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2018	426 900.19

En section d'investissement

. un résultat de clôture de l'exercice 2018	-433 134.08
. un solde des restes à réaliser 2018	0.00
. soit un besoin de financement de	433 134.08

Décide d'affecter ce résultat comme suit

En section d'investissement de l'exercice 2019

. au compte 1068 (recettes)	426 900.19
-----------------------------	------------

En section d'exploitation de l'exercice 2019

. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0.00
---	------

Délibération n°201903262-3JJJ
Affectation du résultat d'exercice 2018 Atelier relais STRAT 61 n° 613 00 VISEE

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation

. un résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00
. un résultat positif pour l'exercice 2018	25 137.09
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2018	25 137.09

En section d'investissement

. un résultat de clôture de l'exercice 2018	-135 090.39
. un solde des restes à réaliser 2018	0.00
. soit un besoin de financement de	135 090.69

Décide d'affecter ce résultat comme suit

En section d'investissement de l'exercice 2019

. au compte 1068 (recettes)	35 137.09
-----------------------------	-----------

En section d'exploitation de l'exercice 2019

. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0.00
---	------

Délibération n°201903262-3KKK
Affectation du résultat d'exercice 2018 Atelier TITECAT 615 00 VISEE

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation

. un résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00
. un résultat positif pour l'exercice 2018	7 330.82
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2018	7 332.82

En section d'investissement

. un résultat de clôture de l'exercice 2018	-11 883.84
. un solde des restes à réaliser 2018	0.00
. soit un besoin de financement de	11 883.84

Décide d'affecter ce résultat comme suit

En section d'investissement de l'exercice 2019

. au compte 1068 (recettes)	7 330.82
-----------------------------	----------

En section d'exploitation de l'exercice 2019

. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0.00
---	------

Délibération n°201903262-3SSS
Affectation du résultat d'exercice 2018 Lotissement Saint Leger 625 00

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation

. un résultat de clôture de l'exercice 2017	0,00
. un résultat positif pour l'exercice 2018	0,00
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2018	0.00

En section d'investissement

. un résultat de clôture de l'exercice 2018	-314298.97
. un solde des restes à réaliser 2018	0,00
. soit un besoin de financement de	314 298,97

Décide d'affecter ce résultat comme suit

En section d'investissement de l'exercice 2019

. au compte 1068 (recettes)	0,00
-----------------------------	------

En section d'exploitation de l'exercice 2019

. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0.00
---	------

Délibération n°201903262-3BBBB
Vote budget primitif 2019 budget annexe EAU 601 00 CDC VHS

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget ASSAINISSEMENT n°602 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget ASSAINISSEMENT n°602 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	474 621.55 €	715 381.53 €
RECETTES :	474621.55 €	715 381.53 €

Délibération n°201903262-3CCCC
Vote budget primitif 2019 budget annexe Assainissement 603 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget ASSAINISSEMENT n°602 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur

Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget ASSAINISSEMENT n°602 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	474 621.55 €	715 381.53 €
RECETTES :	474621.55 €	715 381.53 €

**Délibération n°201903262-3DDDD Vote budget primitif 2019
Budget SPANC n°603 00**

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget SPANC n°603 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget SPANC n°603 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	91 050.63 €	20 000 €
RECETTES :	91 050.63 €	20 000 €

**Délibération n°201903262-3EEEE
Vote budget primitif 2019 budget annexe OM CDC VHS**

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget OM n°604 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget OM n°604 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	747 875.86 €	230 394.44 €
RECETTES :	747 875.86 €	230 394.44 €

Délibération n°201903262-3FFFF
Vote budget primitif 2019 budget annexe Maison Apprentis 605 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	35 323,88 €	14 680,42 €
RECETTES :	35 323,88 €	14 680,42 €

Délibération n°201903262-3GGGG
Vote budget primitif 2019 budget annexe Résidence des Charmilles 607 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	35 323,88 €	14 680,42 €
RECETTES :	35 323,88 €	14 680,42 €

Délibération n°201903262-3HHHH
Vote budget primitif 2019 budget annexe ZA II Saint Julien sur Sarthe 610 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	35 323,88 €	14 680,42 €
RECETTES :	35 323,88 €	14 680,42 €

Délibération n°201903262-3IIII
Vote budget primitif 2019 budget annexe Atelier Guilmau n° 612 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	35 323,88 €	14 680,42 €
RECETTES :	35 323,88 €	14 680,42 €

Délibération n°201903262-3JJJJ
Vote budget primitif 2019 budget annexe Atelier relais STRAT 61 n° 613 00 VISEE

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	35 323,88 €	14 680,42 €
RECETTES :	35 323,88 €	14 680,42 €

Délibération n°201903262-3KKKK
Vote budget primitif 2019 budget annexe Atelier TITECAT 615 00 VISEE

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	35 323,88 €	14 680,42 €
RECETTES :	35 323,88 €	14 680,42 €

Délibération n°201903262-3MMMM
Vote budget primitif 2019 budget annexe ZA des pierres 618 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	35 323,88 €	14 680,42 €
RECETTES :	35 323,88 €	14 680,42 €

Délibération n°201903262-3NNNN
Vote budget primitif 2019 budget annexe Lotissement Barville 620 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget annexe LOTISSEMENT BARVILLE n°620 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget annexe LOTISSEMENT BARVILLE n°620 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	81 537,00 €	162 086,80 €
RECETTES :	81 537,00 €	162 086,80 €

Délibération n°201903262-30000
Vote budget primitif 2019 budget annexe Lotissement de la Foulonnerie II n° 621 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	35 323,88 €	14 680,42 €
RECETTES :	35 323,88 €	14 680,42 €

Délibération n°201903262-3PPPP
Vote budget primitif 2019 budget annexe Lotissement le Parc Collet 622 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget annexe LOTISSEMENT LE PARC COLLET n°622 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget annexe LOTISSEMENT LE PARC COLLET n°622 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	93 647,00 €	187 083,16 €
RECETTES :	93 647,00 €	187 083,16 €

Délibération n°201903262-3QQQQ
Vote budget primitif 2019 budget annexe Lotissement Sainte Scolasse 623 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget annexe LOTISSEMENT STE SCOLASSE n°623 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget annexe LOTISSEMENT STE SCOLASSE n°623 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	81 961,00 €	163 711,79 €
RECETTES :	81961,00 €	163 711,79 €

Délibération n°201903262-3RRRR
Vote budget primitif 2019 budget annexe Lotissement Marchemaisons 624 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	35 323,88 €	14 680,42 €
RECETTES :	35 323,88 €	14 680,42 €

Délibération n°201903262-3SSSS
Vote budget primitif 2019 budget annexe Lotissement Saint Leger 625 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	35 323,88 €	14 680,42 €
RECETTES :	35 323,88 €	14 680,42 €

Délibération n°201903262-3VVVV
Vote budget primitif 2019 budget annexe Lotissement Les Grouas 629 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	35 323,88 €	14 680,42 €
RECETTES :	35 323,88 €	14 680,42 €

Délibération n°201903262-3WWWW
Vote budget primitif 2019 budget annexe Local industriel I Sainte Scolasse 630 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	35 323,88 €	14 680,42 €
RECETTES :	35 323,88 €	14 680,42 €

Délibération n°201903262-3XXXX
Vote budget primitif 2019 budget annexe Local Industriel II Sainte Scolasse 631 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget « MAISON DES APPRENTIS ET STAGIAIRES COURTOMER » n°605 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	35 323,88 €	14 680,42 €
RECETTES :	35 323,88 €	14 680,42 €

Délibération n°201903262-YYYY Vote budget primitif 2019
Budget annexe MAISON DES APPRENTIS MELE SUR SARTHE n°632 00

Suite à la présentation du projet de budget primitif 2019 du budget annexe MAISON DES APPRENTIS MELE SUR SARTHE n°632 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe présenté par Monsieur Didier BOURBAN, vice-président chargé des finances, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- VOTE le budget primitif 2019 du budget annexe MAISON DES APPRENTIS MELE SUR SARTHE N° 632 00 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe qui se résume ainsi :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
DEPENSES :	0,00 €	759 600,00 €
RECETTES :	0,00 €	759 600,00 €

Délibération n°2019-0326-2-4
Vote diverses cotisations 2019 (article 6281)

M. le Président propose de voter les cotisations suivantes au titre de l'année 2019 :

Article 6281 (Concours et cotisations diverses)	Proposition 2019
CNAS	12 006,00 €
Fédération Française « Station verte »	832.00 €
Association Française du conseil AFFCRE	628.00 €
CCI Normandie	420 €
GIP Pays d'Alençon	2 375.59 €
Syndicat Voie verte	13 852.50 €
KIK	6 000.00 €
Mission locale	1 800.00 €
Ligue de l'enseignement (réseau génériques)	607.20 €
Initiatives Orne	1 600.00 €
Ingénierie 61	3 926.50 €
Association des Maires Orne	306.85 €
Adil	339.28 €
Gites de France	430.00 €
Lutille	200.00 € (pour deux années : 2018 et 2019)
TOTAL	45 323.92 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- - VALIDE la proposition des cotisations 2019 telle que présentée ci-dessus,
- PRECISE que les crédits sont inscrits en dépenses au Budget Primitif Principal de la CDC VHS 2019 n°600 00.

Délibération n°2019-0326-2-5a
Vote des taux d'imposition pour l'année 2019

M. le Président présente au Conseil la proposition de retenir des taux identiques à ceux de l'année 2018 selon les éléments ci-dessous :

Taxe d'habitation	20,94%
Taxe foncière bâtie	17,38%
Taxe foncière non bâtie	31,94%
Cotisation foncière des entreprises	14,33 %
FPZ	20,65%

FPE

19,51%

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- - VALIDE les taux 2019 tels que proposés ci-dessus et l'état 1259,
- - PRECISE que les crédits en recettes sont inscrits au BP 2019 (article 73 111).

**Délibération n°2019-0326-2-6 Vote dissolution du budget annexe ZA DES SAINFOINS
N°616 00 en 2019**

Mr le Vice-président chargé des finances invite le conseil à délibérer pour dissoudre le budget annexe « ZA DES SAINFOINS » n°616 00 en 2019 et le transfert de l'actif et du passif au Budget Principal de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- VOTE la dissolution et la clôture en 2019 du budget annexe « ZA DES SAINFOINS » n°616 00 et le transfert de l'actif et du passif au Budget Principal de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe n°600 00 ;
- VOTE la suppression du dossier réel Tva correspondant à cette opération et notifiera cette décision au service des Impôts d'Alençon ;
- et AUTORISE le Président ou en l'absence de celui-ci, Monsieur Bourban, Vice-président chargé de finances, à signer tout document utile à ce dossier.

**Délibération n°2019-0326-3-1a :
Autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°1 avec l'ADAPEI**

M. le Président présente aux membres du Conseil l'objet de cet avenant. Par délibération en date du 28 mars 2018, la CdC de la Vallée de la Haute Sarthe avait retenu l'ADAPEI pour un marché triennal pour l'entretien des espaces verts sur le territoire de 2017 à 2020 en lien avec un contrat de location de matériel. La collectivité en 2019 ne pourra plus mettre à disposition ce matériel, aussi, il convient de revoir les conditions financières initiales de ce contrat pour prendre en compte cette nouvelle situation. De plus, il y a lieu de revoir certains points concernant les choix de méthodes et périodicités relatives aux tontes et au broyage

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- VALIDE cet avenant et autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cet avenant,
- PRECISE les nouvelles conditions financières selon la proposition ci jointe.

**Délibération n°2019-0326-3-2a :
Autorisation donnée au Président de signer la convention partenariale pour la
Véloscène et vote d'une cotisation de 500 €**

-

M. le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet de convention partenariale pour la Véloscène Paris/Le Mont Saint Michel. Il y a lieu de l'autoriser à signer ce document et toutes pièces s'y rapportant.

Par ailleurs, le forfait annuel est de 1000 € pour l'adhésion. Il est proposé un partenariat entre l'office de Tourisme, la Mairie du Mêle sur Sarthe (500 €) et la CdC de la vallée de la Haute Sarthe (500 €).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable pour que la CdC VHS soit partenaire de la Véloscène en lien avec la commune du Mêle s/Sarthe et l'office de tourisme du Pays Mélois.
- VOTE une subvention de 500 €.

Délibération n°2019-0326-3-3b : Création d'un poste occasionnel 24 heures par semaine à compter du 18 avril 2019 €

M. le Président propose de créer un poste occasionnel pour une durée de 24 heures hebdomadaires à compter du 18 avril 2019 pour répondre à un surcroit de travail lié à la gestion des espaces verts.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- DECIDE la création du poste aux conditions décrites ci-dessus.

Délibération n°2019-0326-4-1a : Choix des entreprises pour les marchés arasement des fossés et fauchage/débroussaillage
--

- Vu la CAO du 19 mars 2019,

M. le Président présente aux membres du Conseil de Communauté les résultats suite au marché public lancé pour l'arasement des fossés et le débroussaillage.

Marché arasement des fossés :

LOT	Entreprise	Montant TTC/an
1	EURL de Tessé	47 262.00 €

Marché débroussaillage/fauchage :

LOT	Entreprise	Montant TTC/an
1	Infructueux	
2	BESNARD DIDIER	29 776.28 €
3	ID ENERGIE	22 999.44 €
4	ID ENERGIE	28 002.28 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VALIDE le choix des entreprises mieux disantes tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE M. le Président à signer lesdits marchés et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n°2019-0326-4-2a :
Opérations groupées de plantations de haies bocagères sur le territoire de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe : autorisation donnée au Président de signer toutes pièces relatives à ce projet et ouverture de programme

M. le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet d'opérations groupées de plantations de haies bocagères sur le territoire de la CdC de la Vallée de la Haute Sarthe.

M. le Président propose que la CdC se positionne sur un projet de haies bocagères à plat sur 10 000 mètres et de recourir à une maîtrise d'œuvre extérieure par la Chambre d'agriculture de l'Orne.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VALIDE le projet de mise en place d'une opération groupée de plantations de haies bocagères sur la CdC de la Vallée de la Haute Sarthe,
- SOLLICITE au meilleur taux les subventions du Conseil Départemental de l'Orne,
- DECIDE recourir aux services de la Chambre d'agriculture de l'Orne pour la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Délibération n°2019-0326-4-3a :
Acquisition d'un véhicule d'occasion (programme n° 100 003),

M. le Président propose au Conseil l'acquisition d'un véhicule d'occasion auprès du garage Eric Theuray à Montchevrel : une Citroën C3- 1.4 HDI 70 FAP BUSINESS pour un montant de 8 490.00 €, des frais d'immatriculation pour 37.50 € HT et 146.76 € pour les frais de carte grise

soit un montant total TTC de 8681.76 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- -VALIDE cette proposition,
- - PRECISE que les crédits sont inscrits au programme n° 100 003 du budget principal

Délibération n°2019-0326-6-1a : Convention printemps de la chanson

M. de Balorre, précise au Conseil, que dans le cadre du festival « Printemps de la Chanson » 2019, il y a lieu de signer une convention fixant les conditions de partenariat entre l'Office départementale de la Culture de l'Orne et la collectivité.

Monsieur Bresson porte à la connaissance des membres du Conseil, les éléments constitutifs de cette convention.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n°2019-0326-7-1a : Retrait du SMRTOM de la région du Merlerault

M. le Président donne lecture aux membres du Conseil de Communauté du courrier du SMRTOM de la Région du Merlerault en date du 05 mars 2019 et propose que la CDC sollicite une étude financière et patrimoniale de cet organisme pour le retrait des communes de notre territoire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le retrait,
- **SOUHAITE** la mise en œuvre d'une étude financière et patrimoniale lié au retrait des communes de notre territoire,

Délibération n°2019-0326-8-1a : Avenant n°1 à la convention Commune de Blèves/Véolia/CdC VHS pour l'assainissement collectif au Pont de Pierre de Barville

-Vu la CAO du 12 mars 2019,

M. le Président donne lecture aux membres du Conseil de Communauté de la proposition d'avenant n°1 pour la convention visée en objet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VALIDE la proposition d'avenant telle que ci-jointe annexée,

- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces liées à cet avenant,

Délibération n°2019-0326-9-1
Travaux pour la restauration scolaire sur le site de l'école M Gérard au Mêle s/Sarthe

- Vu l'avis favorable du comité technique,

M. le Président présente aux membres du Conseil le projet de mise en place d'un self-service pour la restauration scolaire de l'école Maurice Gérard au Mêle sur Sarthe et l'impact sur les ressources humaines d'un tel projet. Ce projet a été soumis à l'avis de la Commission scolaire qui a émis un avis favorable

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VALIDE la mise en place de ce projet,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- AUTORISE M. le Président à lancer cette opération dans la limite des crédits inscrits au BP 2019

Délibération n°2019-0326-9-2
Détermination du coût de revient d'un enfant en école primaire sur la CdC VHS

- Vu la circulaire n°89-273 du 25 août 1989,

Monsieur Le Président précise au Conseil que s'agissant de la participation aux dépenses de scolarisation d'enfants scolarisés au sein de notre EPCI et domiciliés hors périmètre, il y a lieu de respecter la circulaire n° 89-273 du 25 août 1989 et précise que la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe signera avec chaque collectivité concernée une convention afin de s'assurer de l'accord des deux parties concernées en tenant compte des ressources de collectivité, du nombre d'élèves concernés et du coût moyen par élève.

Il a été déterminé le prix comme ci-dessous indiqué :

Élèves	Prix annuel 2018 mutualisé
Maternelle	993.80
Élémentaire	504.72

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de Monsieur le Président telle qu'exposée ci-dessus,

- AUTORISE Monsieur le Président à émettre les titres auprès des collectivités concernées après signature de conventions avec chaque collectivité concernée,

- PRECISE, en outre, que les montants ci-dessus serviront également de montant plafond lorsque la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe versera aux collectivités extérieures des participations pour les enfants de notre territoire scolarisés en dehors de ce dernier (uniquement en cas de dérogations légales ou d'accord entre les collectivités sur la base d'une convention signée entre les parties).

Délibération n°2019-0326-9-3 Présentation de l'annexe financière 2018 au CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de Moyens) liant la CdC VHS à l'OGEC de l'école Saint Joseph

-Vu la délibération n° 9-2 déterminant le prix de revient d'un enfant en date du 26.03.2019,

M. le Président précise qu'il y a lieu de préciser les montants à inscrire dans l'annexe financière du CPOM visé en objet.

Mutualisé

	Nombre St Jo	Montant par enfant	TOTAL
Maternelle	43	993,80 €	42 733,36 €
Élémentaire	78	504,72 €	39 367,98 €
Total	121		82 101,33 €

Convention de partenariat public /privé (SUEZ)	SOLDE	Investissement informatique	Subvention de la collectivité
8 357,36 €	73 743,97 €	2 605,63 €	76 349,60 €

Il est rappelé dans le CPOM les conditions liées aux modalités de versement de la contribution financière.

- L'Administration verse 20 000 euros à la notification de la convention,
- Un second acompte de 20 000 € est versé en mars,
- Un troisième acompte de 20 000 € est versé en juin,
- Le solde en octobre après les vérifications réalisées par l'Administration, conformément à l'article 6 et le cas échéant, l'acceptation des modifications prévues à l'article 3.4 et déduction faite du versement de la subvention annuelle versée par SITA le cas échéant dans le cadre du partenariat public/privé du CPOM.

Aussi au titre de l'année 2019, le solde sera de 16 349.60 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de subvention pour un montant annuel de 76 349.60 € versé selon les modalités ci-dessus.